Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 3 (1914)

Heft: 16

Artikel: L'église réformée d'Arlesheim

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889903

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ARCHITECTVRE SVISSE
REVUE BI-MENSUELLE D'ARCHITECTURE, D'ART, D'ART APPLIQUÉ ET DE CONSTRUCTION

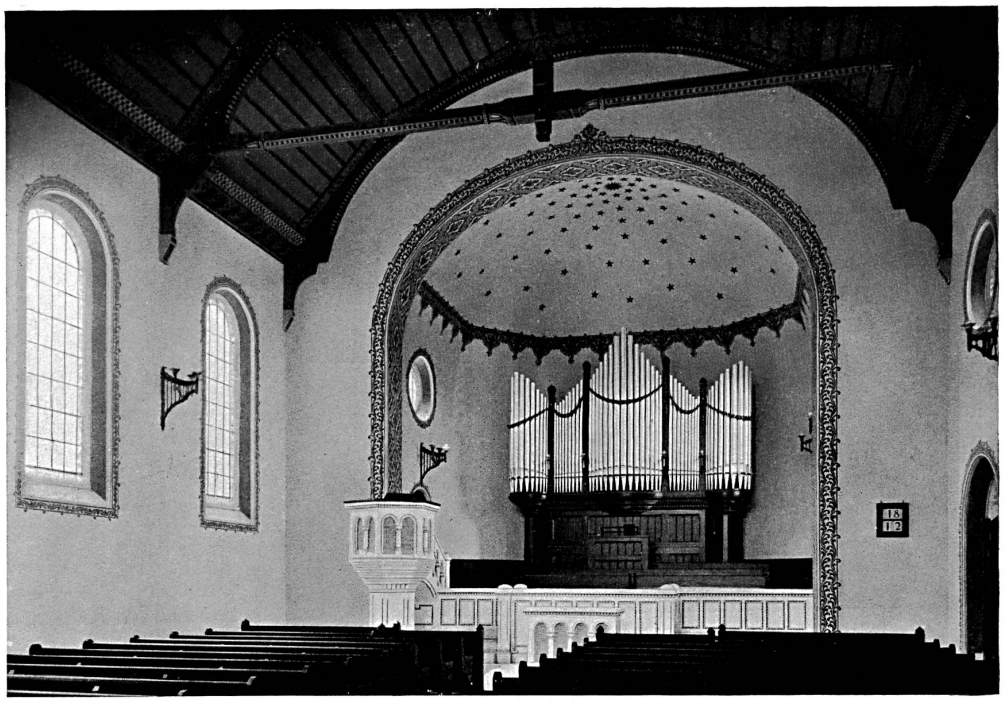

L'église réformée d'Arlesheim. — Vue de la chaire et de l'orgue.
Architectes: La Roche, Stähelin & Cie., Bâle.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'ARLESHEIM.

La communauté réformée d'Arlesheim avait décidé dans le courant de l'été 1910 d'élever une nouvelle église d'après les plans des architectes La Roche & Stähelin à Bâle. Ces plans avaient obtenu, lors du concours, le deuxième prix et leurs auteurs furent chargés tout d'abord de l'élaboration des plans définitifs et du devis puis, ensuite, de l'exécution.

La construction commencée en août 1911 fut inaugurée le 3 novembre 1912.

La forme allongée du plan était indiquée par la disposition du terrain; cette forme est du reste la meilleure pour une église de petites dimensions.

On pénètre à l'intérieur par l'entrée principale dans la salle des cathécumènes. Au-dessus de celle-ci se trouve la galerie. Dans la nef, la chaire est placée latéralement, à l'entrée du chœur où se trouvent l'orgue et des places pour la société de chant d'église. Cette disposition permet une vue d'ensemble tant de la nef que du chœur.

Les fenêtres, vitrées en verre cathédrale jaune, avec frises de couleurs, donnent au local une lumière agréablement tamisé. Les

parois sont ornées de frises peintes en gris et jaune ce qui avec la boiserie brune, décorée de filets blancs et noirs donne à l'ensemble le caractère de solennité appropriée tout en restant très simple.

La chaire, la table de communion et la paroi basse qui sépare le chœur de la nef sont en pierre de Savonnières et discrètement ornés de motifs peints.

Comme il était possible d'obtenir le courant électrique à de bonnes conditions, on installa un chauffage électrique. L'air froid pris à l'extérieur descend dans un canal qui est placé au-dessous du plancher; de là il se répartit dans des canaux plus petits qui se trouvent au-dessous des sièges. Dans ces petits canaux sont placés des corps de chauffe pour 500 watt 110 volts et environ 5 ampères; autour desquels l'air froid circule et une fois chauffé sort des canaux par des tôles perforées. On a atteint de cette façon un chauffage agréable et régulier de l'église, même dans les parties inférieures. Jusqu'à maintenant, cette installation a donné des résultats tout à fait satisfaisants.

L'église réformée d'Arlesheim.
Façade latérale. — Echelle 1:300.
Architectes: La Roche, Stähelin & Cie., Bâle.

La ville de Fribourg en S. Aquarelle
de Max Lutz, architecte, Thoune.

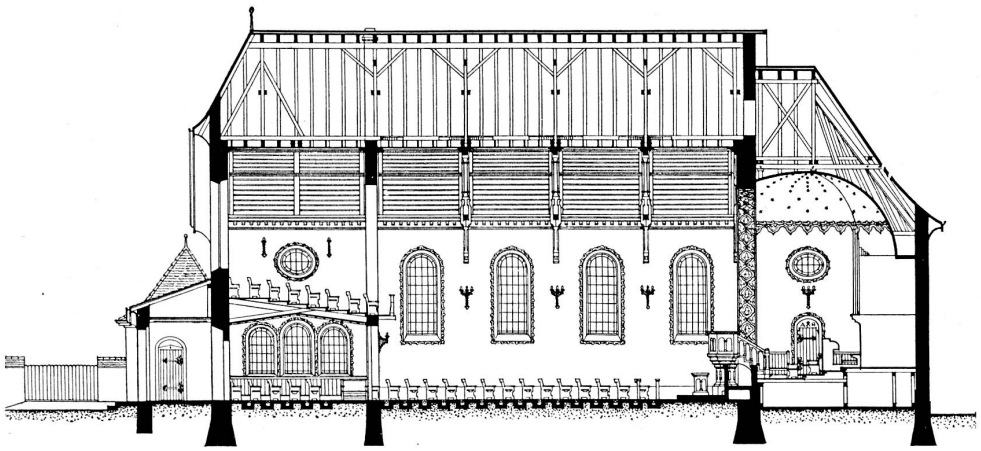

Coupe longitudinale. – Echelle 1 : 300.

Plan du rez-de-chaussée et de la galerie.
Echelle 1 : 500.

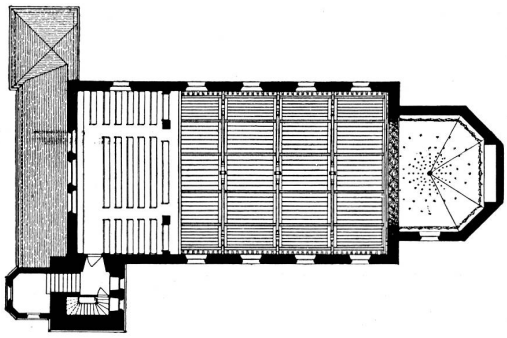

L'église contient 582 places: 90 dans la salle des cathécumènes, 280 dans la nef, 56 dans le chœur et 156 sur la galerie.

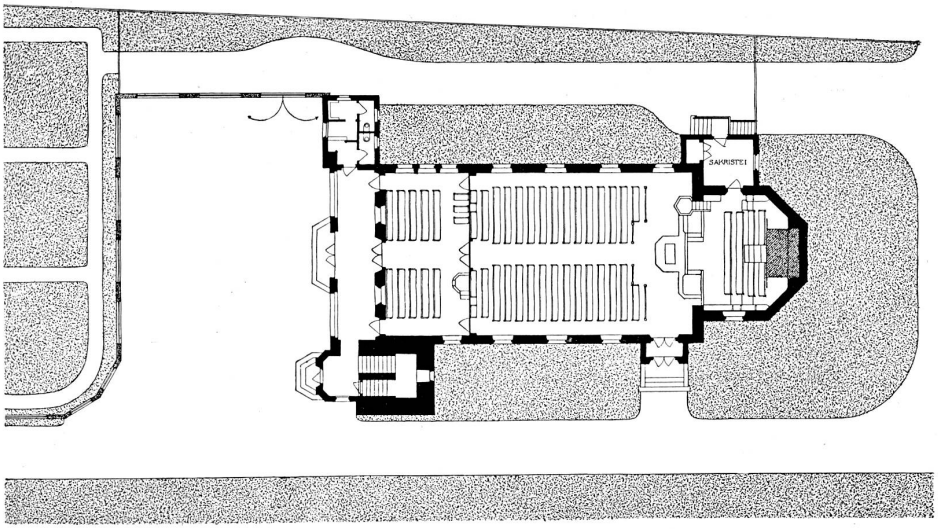

L'église réformée d'Arlesheim.
Architectes: La Roche, Stähelin & Cie., Bâle.

L'orgue qui possède 13 registres est construite avec tous les perfectionnements de la technique moderne. La sonnerie est composée de quatre cloches pesant entre elles 2855 kilogrammes. La direction des travaux fut confiée à l'architecte Löw d'Arlesheim.

Le coût de l'édifice s'est élevé y compris les plans et la direction des travaux à fr. 102 661,42; le chauffage électrique à fr. 8 321,80; l'éclairage électrique à fr. 3 515,40; l'horloge de la tour à fr. 3 623,60; les cloches à fr. 11 519,75; l'orgue avec le moteur à fr. 9 797,63; la chaire, la table de communion et l'ameublement à fr. 7 993,95; l'aménagement des abords, canalisations, clôtures à fr. 5 190,22; le tout à fr. 152 621,77.

CHRONIQUE SUISSE.

Aarau. Ecole cantonale.

L'école cantonale construite en 1896 doit être agrandie par suite de l'accroissement constant du nombre des élèves. Le conseil communal d'Aarau a demandé dans ce but un crédit de fr. 220 000.

Berne. Logements pour les maîtres d'école.

Le conseil d'Etat du canton de Berne a élaboré un nouveau règlement pour la construction et la transformation de maisons d'école et de logements de maîtres. Les points principaux de ce règlement sont les suivants: Les logements de maîtres ne doivent pas être placés dans la maison d'école plus haut que le deuxième étage; ils doivent être séparés des locaux d'enseignement. Les logements dans les combles ne sont tolérés que si la forme de la toiture permet un accès suffisant d'air et de lumière aux locaux habités et si les chambres ne sont pas réduites d'une façon trop considérable par la pente du toit. Un maître marié a droit à un appartement indépendant de quatre chambres, cuisine, W. C. et dégagements de 100 m² au minimum avec cave, bûcher et débarras nécessaires. Les maîtresses et maîtres célibataires ont droit à un appartement de 70 m² de surface minimum avec les dépendances usuelles. Les locaux d'habitation doivent avoir une hauteur de 2,50 m au moins. Les chambres doivent être orientées en majorité au sud ou à l'est. Les appartements existants qui doivent continuer à être utilisés comme logements de maîtres doivent être mis en harmonie avec ces différentes prescriptions.

Bienne. Logements à bon marché.

La construction de logements à bon marché par la commune préconisée par une initiative de l'union ouvrière a été adoptée dans la dernière votation populaire. La demande de crédit de fr. 320 000 sera présentée prochainement.

CONCOURS.

Fluntern. Nouvelle église.

L'assemblée paroissiale de Fluntern a décidé sur la proposition du jury et de la commission de construction d'inviter les auteurs des deux projets primés en premier rang, les architectes *Pestalozzi & Schucan* d'une part et *Curjel & Moser* d'autre part, à modifier leurs projets suivant les vœux exprimés ultérieurement au concours.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.

Ventilation des toitures. La ventilation des toitures des maisons n'a pas seulement un intérêt hygiénique, mais elle contribue aussi à la conservation des constructions. La ventilation au moyen

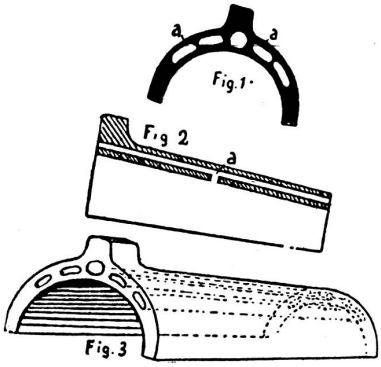

de fenêtres a le désavantage de laisser pénétrer la pluie, la neige et les animaux (pigeons, chauve-souris, etc.). Les figures 1, 2 et 3 représentent une tuile faîtière qui sans avoir les inconvenients d'une fenêtre assure la ventilation de la toiture par des canaux qui sillonnent ses parois dans le sens longitudinal.

Fondation au moyen de pilotis. M. Wilhelmi de Lucerne a fait patenter un pilotis à recommander pour les terrains peu résistants. Le croquis ci-joint montre le procédé. La pointe du pilotis est

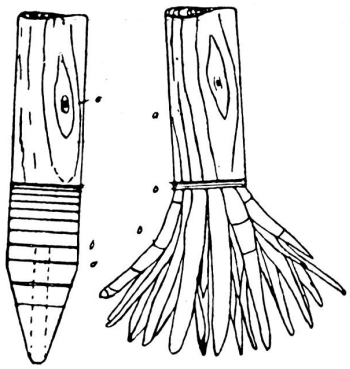

entourée de cercles en fer dont l'écartement augmente en se rapprochant de l'extrémité. La pointe est percée d'un trou dans lequel on place l'explosif; ce trou est ensuite refermé par un bouchon.